

Communiqué de presse

12 Février 2008

Jacques STURM a été élu Président du Réseau des Centres Techniques Industriels

Jacques STURM a été élu Président du Réseau des CTI par le Conseil d'Administration de cette association qui fédère l'ensemble des Centres Techniques Industriels et Organismes Assimilés du secteur de l'industrie. Il succède à Alain RISBET qui a présidé le Réseau pendant cinq ans.



Jacques STURM, 61 ans, est ingénieur Agronome (INA PG, 1969) et Ingénieur du Génie Rural des Eaux et des Forêts (GREF, 1971).

Après un premier poste à la Direction départementale de l'Agriculture de l'Isère de 1972 à 1979 comme Chef du Service de l'Eau, il est nommé à la Mission Energie du Ministère de l'Agriculture, puis conseiller au Cabinet de ce même ministère. De 1983 à 1987, il est sous-Directeur « Matériaux » au Ministère de l'Industrie.

De 1988 à 2002, Jacques STURM exerce la fonction de Délégué Général de la Fédération des Pâtes à Papier (COPACEL).

Il exerce parallèlement une première fonction au sein d'un CTI, en tant que Directeur général de l'AFOCEL de 1988 à 2006. Puis en 2002, il est nommé Directeur Général du CTP (Centre technique du Papier). Il assumera conjointement la direction de ces deux Centres jusqu'en 2007.

Depuis juin 2007, Jacques STURM est Directeur Général délégué de l'Institut Technologique FCBA, CTI issu de la fusion du CTBA et de l'AFOCEL.

Sollicité par ses pairs pour succéder à Alain RISBET, qui après avoir exercé la présidence pendant cinq ans a souhaité se retirer, Jacques STURM a été formellement élu Président du Réseau CTI par le Conseil d'Administration du 24 janvier dernier.

Contact : Ginés MARTINEZ, Délégué Général

Tél. 01 42 97 10 88, martinez@reseau-cti.com

À Propos ...

Des CTI

Un Centre Technique Industriel (CTI) est un organisme de droit privé et d'utilité publique qui réalise de la recherche collective et partenariale et mutualise les moyens communs à un secteur industriel. Les CTI sont créés par et pour l'industrie suivant un dispositif législatif aujourd'hui intégré dans le code de la recherche.

Fonctionnant avec l'appui des organisations professionnelles concernées, les CTI constituent pour le tissu industriel français un dispositif majeur de transfert de technologie et d'innovation. En apportant aux entreprises des infrastructures d'essais et d'évaluation, des compétences scientifiques et technologiques, des informations, des analyses, ils participent à la compétitivité du tissu industriel.

Avec 4500 personnes, les CTI constituent le premier réseau français de développement technologique couvrant 26 secteurs et 70 000 entreprises et 1,7 millions d'emplois directs.

Du Réseau CTI – www.reseau-cti.com

Le Réseau fédère les 16 Centres oeuvrant dans le secteur Industrie. Cette union permet une mise en synergie des compétences et équipements de l'ensemble du « dispositif CTI ».

Le Réseau CTI détecte l'émergence de nouveaux besoins industriels et sociétaux et est un lieu de partage d'expériences et de bonnes pratiques. Il facilite et stimule l'innovation grâce aux travaux d'intérêt général à travers des actions collectives avec ses membres.



Premier réseau français de développement technologique français



* Membres associés